

Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC)

Comité Inter-États des Pesticides de l'Afrique Centrale (CPAC)

ARTICLE POUR CIP27

PARTICIPATION DU CPAC A LA CÉLÉBRATION DE LA 10^e EDITION DE LA JOURNÉE CEMAC

AMBANG-MINKO'O&KYÉ-OSSI (Cameroun), 16 MARS 2019



Mars 2019

LE CPAC PARTICIPE A LA CÉLÉBRATION DE LA 10^e EDITION DE LA JOURNÉE CEMAC ORGANISEE A AMBANG-MINKO'O & KYÉ-OSSI (Cameroun), LE 16 MARS 2019

Par Daniel FOTIO et Serge LIALE

I. INTRODUCTION

Du 10 au 16 mars de chaque année, les États membres de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) constituée par le Cameroun, la Centrafrique, le Congo, le Gabon, la Guinée Équatoriale et le Tchad, célèbrent la « Journée de la CEMAC ».

La célébration de cette journée, le 16 mars de chaque année, est le résultat d'un acte additionnel pris le 25 juin 2008 pour marquer la date de signature du traité constitutif de la CEMAC en 1994 à N'Djamena au Tchad.

La 10^e édition de ladite journée a donné l'occasion d'échanger sur tous les programmes et mesures qui participent à la « Libre circulation intégrale dans l'espace CEMAC pour la promotion des échanges intra-communautaires » en général et la libre circulation des produits phytosanitaires et produits agricoles en particulier.

Au Cameroun où se trouve le siège du CPAC, la célébration de cette journée est encadrée par le Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT). Pour cette 10^e édition, les activités y relatives ont été menées aux confins des trois frontières (Cameroun, Gabon et Guinée Équatoriale), plus précisément au Marché Mondial de ABANG-MINKO'O et à KYÉ-OSSI.



II. OBJECTIF DE LA MISSION

L'objectif de la présence du CPAC à cet événement était de participer en qualité d'Institution Spécialisée de la CEMAC à la célébration de la « Journée de la CEMAC » et de communiquer sur les missions du CPAC et la libre circulation des pesticides et produits agricoles.

III. PARTICIPANTS

Les délégations présentes à la cérémonie étaient constituées de : Représentation de la Commission de la CEMAC au Cameroun, MINEPAT, Autorités locales, Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC), Association des jeune de la CEMAC, SJ-CEMAC, ISSEA, OCEAC, Fanfare, Presse et les populations locales, soit près de 150 personnes.

IV. DÉROULEMENT DE LA MISSION

Quatre principales étapes ont ponctué la célébration de la 10^e édition de la Journée de la CEMAC au Cameroun : la visite de courtoisie aux autorités locales, la marche, les discours et la visite des stands.

La visite de courtoisie autorités locales a été conduite par le Représentant du Ministre de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, Mme BEKOLO, Directeur de l'Intégration Régionale. A l'issue de ces visites, lesdites autorités et leurs hôtes se sont rendus à la frontière Cameroun Gabon, du côté de AMBANG-MINKO'O, point de départ de la marche.

Après de brefs échanges entre Mme BEKOLO et les douaniers puis les commerçantes venues se plaindre, le Sous-préfet a rassuré les uns et les autres que les instructions du MINEPAT de réorganiser les contrôles aux frontières en vue de faciliter la libre circulation des biens et des personnes entre les ressortissants des États membres de la CEMAC sont déjà en cours d'exécution. Cependant, nous avons noté que les contrôles des pesticides et des denrées alimentaires se font simplement sur la base des listes des pesticides homologués et des organismes de quarantaine du Cameroun. A sa suite, Mme BEKOLO a insisté sur la nécessité de mettre en œuvre et assez rapidement les mesures prises par les autorités locales avant de rappeler le thème retenu pour la 10^e édition de la Journée de la CEMAC.



Aussi, elle a ouvert la marche qui a commencé sur le pont du fleuve NTEM pour s'achever au Marché Mondial d'AMBANG-MINKO'O. À KYÉ-OSSI, cette marche a commencé à la frontière Cameroun-Guinée Équatoriale pour s'achever à la Sous-préfecture.

Deux discours ont été prononcés à la suite de la marche à AMBANG-MINKO'O par le Sous-préfet et Mme BEKOLO. Ces discours ont démontré l'importance que le Gouvernement du Cameroun accorde à la libre circulation des biens et des ressortissants de la CEMAC. En outre, le Sous-préfet a rappelé que des mesures allant dans ce sens sont déjà entrain d'être mises en œuvre, notamment

le regroupement des agents de contrôle dans un même site. La marche à AMBANG-MINKO'O a été clôturée par la visite du stand de l'OCEAC et de celui du CPAC.

Le stand du CPAC était animé par Messieurs FOTIO Daniel, Cadre au Service des Homologations et LIALÉ Serge, Cadre en charge de l'Information. Ces deux cadres ont saisi cette opportunité pour rappeler la principale mission de la CEMAC à savoir « promouvoir un développement harmonieux des États membres dans le cadre de l'institution d'un véritable marché commun », avec entre autres objectifs :

- Harmoniser les réglementations des politiques sectorielles dans les domaines essentiels prescrits par les textes organiques (agriculture, élevage, pêche, industrie, commerce, transport et télécommunications, énergie et environnement, recherche, enseignement et formation professionnelle) ;
- Créer un marché commun basé sur la libre circulation des personnes, des biens, des capitaux et des services.

Ensuite, la délégation a présenté comme le jour précédant les missions du CPAC, ses acquis et surtout les activités du plan stratégique relatives à la libre circulation des biens et des personnes. Il s'agit de :

- La régionalisation et l'homologation commune des pesticides pour les six États membres de la CEMAC dont l'intérêt est de fluidifier la circulation de ces produits à travers la sous région, d'assainir l'environnement agricole et de fournir aux agents d'inspection et de contrôle des données normatives ;
- La vulgarisation du manuel d'inspection et de contrôle des pesticides suivie de la formation des formateurs des agents d'inspection et de contrôles des six États membres ;
- L'équipement des dispositifs d'inspection et de contrôle en zone CEMAC, notamment les frontières extérieures de cette sous région.

Au cours des échanges qui ont suivi la présentation du stand du CPAC, Mme BEKOLO a saisi cette opportunité pour recommander au Responsable de la police phytosanitaires d'AMBANG-MINKO'O de prendre le contact du CPAC pour une meilleure collaboration et l'efficacité sur le terrain.

V. CONCLUSION

La célébration de la 10^e édition de la journée CEMAC a donné au CPAC une autre opportunité de montrer que sa mission se situe au cœur de la fluidification de la libre circulation des biens, de la protection des populations et de l'environnement contre les risques d'une mauvaise utilisation des pesticides.